

# **Procès-verbal de la réunion du Conseil municipal** **du mardi 14 avril 2026**

## **Etaient présents :**

ANCELET Guillaume,  
ANCELET Aurélie, BATTEUR Annie, CORDE Pauline, DELAPORTE Mélanie, FLAVIGNY Edwige,  
GLACHANT Joël, GUIRAUT Michel, JOSSE Patrice, LACOURTE Nicolas, LEFEVRE Bernard, LEFEVRE  
Maxime, MARGRY Jean-Marie, MICHAELIS Laurence, MOIN KHAN Rehana, PINARD Jean-Noël, PROOT  
Éric, STOWIK Frédéric, VERDY Céline et VILTART Isabelle.

## **Procurations :**

CZERYBA Carine à ANCELET Aurélie,  
SCHIETEQUATTE Céline à LEFEVRE Maxime,  
WILLAME Thibaut à ANCELET Guillaume.

## **Secrétaire :**

ANCELET Aurélie

## **Ordre du jour :**

1. Approbation du Procès-Verbal du Conseil municipal du 11 mars 2026
2. Approbation du Procès-Verbal du Conseil municipal du 20 mars 2026
3. Présentation des délégations des adjoints et des conseillers délégués
4. Indemnités de fonction des élus
5. Installation des commissions
6. Désignation des membres aux différentes instances représentatives
7. Renouvellement des membres du conseil d'administration du C.C.A.S.
8. Renouvellement de membres à l'Association Foncière de Remembrement
9. Fiscalité directe locale
10. Prolongation du compromis de vente de terrain à la SAS ChampiFrance

## **Questions diverses**

### **1 - Approbation du Procès-Verbal du Conseil municipal du 11 mars 2026**

Guillaume ANCELET propose d'approuver le procès-verbal du Conseil municipal qui s'est tenu le 11 mars 2026.

**Pour :** 16

**Contre :** 0

**Abstention :** 7

### **2 - Approbation du Procès-Verbal du Conseil municipal du 20 mars 2026**

Guillaume ANCELET propose d'approuver le procès-verbal du Conseil municipal qui s'est tenu le 20 mars 2026.

**Pour :** Unanimité

### **3 - Présentation des délégations des adjoints et des conseillers délégués**

Guillaume ANCELET présente les délégations des adjoints et des conseillers municipaux délégués permanents :

- **Madame Céline VERDY** : Finances, Responsable administration générale, Responsable adjoint personnel administratif.
- **Monsieur Patrice JOSSE** : Voirie, Accessibilité, Réseaux, Eclairage, Chemins ruraux, Urbanisme, Sécurité 2, Responsable adjoint personnel technique 2.
- **Madame Carine CZERYBA** : Communication, Ressources humaines.
- **Monsieur Jean-Noël PINARD** : Environnement, Espaces verts, Cimetière, Jardins communaux, Sécurité 1, Responsable adjoint personnel technique 1.
- **Madame Pauline CORDE** : Vie associative, sportive et culturelle, Animations, Festivités.
- **Monsieur Frédéric STOWIK** : Bâtiments, Mobilier urbain, Travaux, Matériel, Propreté, Responsable adjoint personnel technique 3.

#### Conseillers municipaux délégués permanents :

- 1 - **Madame Aurélie ANCELET** : Communication, Conseil municipal jeunes.
- 2 - **Madame Mélanie DELAPORTE** : Animations 2, Sécurité.
- 3 - **Madame Edwige FLAVIGNY** : Petite enfance, Jeunesse, Accessibilité.
- 4 - **Monsieur Nicolas LACOURTE** : Festivités.
- 5 - **Monsieur Bernard LEFEVRE** : Sports 2.
- 6 - **Monsieur Maxime LEFEVRE** : Sports 1, Equipements sportifs, Commémorations.
- 7 - **Monsieur Jean-Marie MARGRY** : Bâtiments, Espaces verts.
- 8 - **Madame Rehana MOIN KHAN** : Culture 2, Communication.
- 9 - **Madame Céline SCHIETEQUATTE** : Conseil municipal jeunes, Animations 1, Culture 1.
- 10 - **Madame Isabelle VILTART** : Action sociale, Jeunesse, Famille, Seniors.
- 11 - **Monsieur Thibaut WILLAME** : Santé, Environnement.

### **4 - Indemnités de fonction des élus**

Les communes sont tenues, en application de l'article L. 2123-20-1 du CGCT, d'allouer à leur maire l'indemnité au taux maximal prévu par la loi, sauf si le conseil municipal en décide autrement, à la demande du maire.

Les indemnités de fonctions des élus (maire, adjoints et conseillers délégués) sont comprises dans une enveloppe qui est constituée du total des indemnités allouées au maire et aux adjoints en exercice.

Le barème des indemnités est fixé comme suit pour notre commune :

- 55,7 % de l'Indice Brut 1027 soit 2 289,56 € pour le maire,
- 21,38 % de l'IB 1027 soit 878,83 € pour les adjoints.

Guillaume ANCELET propose :

- de bénéficier d'une indemnité inférieure au taux maximal soit 46,23 % de l'IB 1027 au lieu de 55,7% (soit 1900,29 € brut)
- de fixer les indemnités des adjoints à 15,82 % de l'IB 1027 au lieu de 21,38 % (soit 650,28 € brut)
- de fixer les indemnités des conseillers délégués 10 et 11 à 7,91 % de l'IB 1027 (soit 325,14 € brut)
- de fixer les indemnités des conseillers délégués 1, 3, 6, 7 et 9 à 2,92 % de l'IB 1027 (soit 120,02 € brut)
- de fixer les indemnités des conseillers délégués 2, 4, 5 et 8 à 1,46 % de l'IB 1027 (soit 60,01 € brut)

Notre commune étant ancien chef-lieu de canton, une majoration supplémentaire de 15% peut être appliquée.

**Pour :** 22

**Contre :** 1

**Abstention :** 0

Joël GLACHANT demande quel sera le rôle des conseillers délégués pour justifier leur indemnité.

Guillaume ANCELET répond que cela lui semble pertinent dans la conception du travail en équipe. Les conseillers délégués permettent d'amplifier, d'appuyer le travail des adjoints en partageant des compétences communes. Les adjoints travaillent ainsi moins isolés. L'investissement en temps est compensé par une indemnité qui incite à participer aux activités des associations de la commune.

## **5 - Installation des commissions**

Guillaume ANCELET propose de procéder à la dénomination des diverses commissions. Il propose également que chaque commission sous la responsabilité d'un adjoint ou de 2 conseillers délégués soit composée de 9 membres, en plus de l'adjoint responsable ou des 2 conseillers délégués.

Vote à main levée pour le nombre de membres :

### **Pour : Unanimité**

La composition de chaque commission devant respecter le principe de la représentation proportionnelle et le texte n'imposant pas de mode de scrutin formel, un scrutin de liste à la représentation proportionnelle répondra à cette exigence de pluralisme, soit 7 membres pour la majorité et 2 pour la liste minoritaire.

Joël GLACHANT souhaite que la désignation « autre liste » remplace « liste minoritaire ».

Vote à main levée pour la désignation des membres des commissions :

### **Pour : Unanimité**

Voici les commissions et les membres associés.  
Tous les membres ont été élus à l'unanimité, par vote à main levée.

<b>Commission</b>	<b>Adjoint/conseillers délégués responsables</b>	<b>Membres</b>
<b>Finances Administration générale</b>	Céline VERDY	- Isabelle Viltart - Thibaut Willame - Pauline Corde - Patrice Josse - Jean-Noël Pinard - Jean Marie Margry - Carine Czeryba - Éric Proot - Annie Batteur
<b>Voirie Urbanisme Réseaux divers Accessibilité</b>	Patrice JOSSE	- Edwige Flavigny - Mélanie Delaporte - Frédéric Stowik - Jean Marie Margry - Jean-Noël Pinard - Céline Verdy - Isabelle Viltart - Joël Glachant - Laurence Michaelis
<b>Communication Ressources humaines</b>	Carine CZERYBA	- Aurélie Ancelet - Réhana Moin Khan - Maxime Lefèvre - Pauline Corde - Céline Schietequatte - Thibaut Willame - Nicolas Lacourte - Michel Guiraut - Laurence Michaelis

<b>Espaces verts Environnement Sécurité Cimetière</b>	Jean-Noël PINARD	- Céline Schiètequatte - Maxime Lefèvre - Frédéric Stowik - Jean Marie Margry - Patrice Josse - Edwige Flavigny - Mélanie Delaporte - Laurence Michaelis - Annie Batteur
<b>Conseil municipal jeunes</b>	Aurélié ANCELET Céline SCHIETEQUATTE	- Pauline Corde - Nicolas Lacourte - Maxime Lefèvre - Mélanie Delaporte - Jean-Noël Pinard - Thibaut Willame - Carine Czeryba - Éric Proot - Annie Batteur
<b>Vie associative, sportive, culturelle Festivités</b>	Pauline CORDE	- Céline Schiètequatte - Nicolas Lacourte - Maxime Lefèvre - Edwige Flavigny - Bernard Lefèvre - Céline Verdy - Mélanie Delaporte - Éric Proot - Michel Guiraut
<b>Bâtiments communaux Travaux Propreté</b>	Frédéric STOWIK	- Patrice Josse - Maxime Lefèvre - Jean Marie Margry - Bernard Lefèvre - Pauline Corde - Jean-Noël Pinard - Isabelle Viltart - Michel Guiraut - Joël Glachant
<b>Santé Social</b>	Thibaut WILLAME Isabelle VILTART	- Carine Czeryba - Céline Schiètequatte - Aurélié Ancelet - Réhana Moin Khan - Jean Marie Margry - Edwige Flavigny - Bernard Lefèvre - Éric Proot - Laurence Michaelis

Commission d'Appel d'Offres :

Tous les marchés passés selon une procédure formalisée dont le montant est supérieur aux seuils européens (216 000€ HT pour les marchés de fournitures et de services et 5 404 000€ HT pour les marchés de travaux) doivent obligatoirement lui être soumis pour attribution (articles L 1414-2 et L 1411-5 du C.G.C.T.).

Elle comprend le maire ou son représentant, 3 conseillers municipaux titulaires et 3 suppléants.

Il y a lieu d'élire les suppléants sur la même liste que les titulaires.

Les membres sont élus à la représentation proportionnelle au plus fort reste, ce qui donne 2 sièges pour la liste majoritaire et un siège pour l'autre liste autant pour les titulaires que les suppléants.

L'autre liste peut présenter une liste incomplète, soit 2 titulaires et 2 suppléants.

Il s'agit d'un vote à bulletin secret, sauf s'il y a unanimité pour ne pas y recourir.

Vote à main levée pour la désignation des membres de la Commission d'Appel d'Offres :

**Pour : Unanimité**

1<sup>er</sup> membre : Le maire

Guillaume ANCELET propose la liste menée par Céline VERDY :

Titulaires : Céline VERDY, Jean-Marie MARGRY, Isabelle VILTART

Suppléants : Céline SCHIETEQUATTE, Maxime LEFEVRE, Jean-Noël PINARD

L'autre liste propose la liste menée par Joël GLACHANT :

Titulaires : Joël GLACHANT, Éric PROOT

Suppléants : Michel GUIRAUT, Annie BATTEUR

Sont élus à 19 voix contre 4 :

Titulaires : Céline VERDY, Jean-Marie MARGRY, Joël GLACHANT

Suppléants : Céline SCHIETEQUATTE, Maxime LEFEVRE, Michel GUIRAUT

Guillaume ANCELET propose que le représentant des finances publiques soit la personnalité compétente associée.

**6 – Désignation des membres aux différentes instances représentatives**

Guillaume ANCELET propose de procéder à la désignation des différents délégués aux diverses instances représentatives.

Concernant le mode de scrutin applicable à l'élection des délégués des communes au sein des syndicats mixtes, il s'agit d'un scrutin uninominal majoritaire à 3 tours et le scrutin est secret, sans possibilité d'y déroger (article L 5711-1 du CGCT faisant application de l'article L 5211-7, lui-même renvoyant à l'article L 2122-7 consacré à l'élection des maires). Ce sont les mêmes dispositions que celles qui régissent l'élection du maire.

Pauline CORDE et Maxime LEFEVRE sont volontaires pour être assesseurs.

► Le SIEP du Santerre demande de désigner 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant.

Délégué titulaire :

Le candidat de la liste majoritaire est Guillaume ANCELET (17 voix).

Le candidat de l'autre liste est Éric PROOT (5 voix).

Les assesseurs constatent 1 vote blanc.

Élu : Guillaume ANCELET

Délégué suppléant :

Le candidat de la liste majoritaire au siège de suppléant est Thibaut WILLAME (17 voix).

Le candidat de l'autre liste est Éric PROOT (5 voix).

Les assesseurs constatent 1 vote nul.

Élu : Thibaut WILLAME

► TE80 (nouveau nom de FDE) demande de désigner 2 délégués titulaires

1<sup>er</sup> délégué titulaire :

Le candidat de la liste majoritaire est Patrice JOSSE (18 voix).

Le candidat de l'autre liste est Laurence MICHAELIS (5 voix).

Élu : Patrice JOSSE

2<sup>nd</sup> délégué titulaire :

La liste majoritaire ne présente pas d'autre candidat.

Le candidat de l'autre liste est Laurence MICHAELIS (11 voix).

Les assesseurs constatent 11 votes blanc et 1 vote nul.

Élue : Laurence MICHAELIS

► Vote à main levée pour la désignation des membres suivants :

Ecole primaire publique Jacques Debary (à l'unanimité)	Aurélié ANCELET
Ecole maternelle publique Valentine Clément (à l'unanimité)	Pauline CORDE
Conseil d'administration du collège Jules Verne (à l'unanimité)	Titulaire : Guillaume ANCELET Suppléant : Céline SCHIETEQUATTE
Correspondant défense (à l'unanimité)	Annie BATTEUR
CNAS (Comité national d'action social) (18 voix contre 5 voix pour Joël Glachant)	Isabelle VILTART
Délégué agent :	Aurélié CAILLET

Nous désignerons un représentant au CA de la MARPA après le Conseil communautaire du 23 avril 2026, soit lors du Conseil municipal du 27 avril 2026.

**7 – Renouvellement des membres du conseil d'administration du C.C.A.S.**

Il est composé en nombre égal :

- des membres élus par le conseil municipal à la représentation proportionnelle au plus fort reste au scrutin de liste à bulletin secret ou à main levée si vous en êtes d'accord,
- de membres nommés par le Maire choisis en dehors du Conseil municipal.

Guillaume ANCELET propose de fixer à 10 le nombre de membres, soit 5 élus par le Conseil municipal et 5 membres nommés par le Maire.

**Pour : Unanimité**

⇒ 5 membres élus du conseil municipal

La liste majoritaire propose Thibaut WILLAME, Isabelle VILTART, Réhana MOIN KHAN, Céline SCHIETEQUATTE et Aurélié ANCELET (18 voix).

L'autre liste propose Laurence MICHAELIS, Éric PROOT, Annie BATTEUR, Joël GLACHANT, Michel GUIRAUT (5 voix).

Sont donc élus : Thibaut WILLAME, Isabelle VILTART, Réhana MOIN KHAN, Céline SCHIETEQUATTE et Laurence MICHAELIS.

⇒ 5 membres nommés par le Maire qui participent dans la commune à des actions de prévention, de développement social, représentent les retraités, etc... et qui seront :

- le Président de l'unité locale de la Croix Rouge française : Monsieur HECQUET,
- le chef de centre des Restaurants du Cœur : Madame HIVER,
- Michèle SONNTAG, représentante des associations familiales, proposée par l'UDAF,
- Caroline PENVEN,
- Michèle FOURNET.

## **8 – Renouvellement de membres à l'Association Foncière de Remembrement**

Il convient de désigner 1 nouveau membre en remplacement de Madame Françoise MAILLE-BARBARE. Les autres membres étant nommés pour 6 ans, il ne faudra les renouveler qu'en 2028.

La liste majoritaire propose Patrice JOSSE.

L'autre liste propose Joël GLACHANT.

A 18 voix contre 5, Patrice JOSSE est élu.

## **9 - Fiscalité directe locale**

Guillaume ANCELET propose de maintenir les taux d'imposition à l'identique, soit :

- Taxe foncière bâtie TFB : 32.03 %
- Taxe foncière non bâtie TFNB : 25.02 %
- Taxe d'habitation TH : 10.92%
- Cotisation foncière des entreprises CFE : 12.44%

S'agissant des produits attendus à taux votés, le montant prévisionnel est de 1 379 651 €. A ces produits, s'ajoutent les ressources indépendantes des taux votés : fraction de TVA, l'impôt sur les entreprises de réseaux (IFER), la taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM), la taxe additionnelle sur le foncier non bâti (TAFNB) et les allocations compensatrices.

Viennent en déduction du montant total cumulé, le fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR) et la variation négative des effets du coefficient correcteur.

II – RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2026								
TVA	IFER / PYLÔNES	TASCOM	TAFNB	Allocations compensatrices	DCRTP	FNGIR	Effet du coefficient correcteur	Total 11
104 881	9 394	74 967	1 858	348 503	0	-31 788	- 706 805	- 208 990
				368 314				

  

III – TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2026		
Produits attendus des ressources à taux voté (col. 7)	+	Produits attendus des ressources indépendantes des taux votés (col. 11)
1 379 651		- 208 990
		1 200 432

À AMIENS  
Le 17 MARS 2026  
Pour la Direction des Finances publiques,  
MME SOPHIE MANTEL

- 179 139

Le montant des allocations compensatrices prévisionnelles est de 340 503 €. Ce produit fait l'objet d'une correction.

En matière de TFPB et de CFE, l'allocation compensatrice portant sur l'abattement de 50 % de la valeur locative des locaux industriels est minorée de 19,3 % aux termes de l'article 129 de la loi de finances pour 2026.

En revanche, le plafonnement de cette minoration, à hauteur de 2 % des recettes réelles de fonctionnement (RRF) de 2024 également prévu par l'article 129 susmentionné, n'a pas pu être déterminé dans un calendrier compatible avec la notification de l'état n°1259.

Le montant prévisionnel à retenir au titre des allocations compensatrices est de 368 314 €.

Joël GLACHANT demande un comparatif par rapport à l'année dernière. Céline VERDY transmettra ces documents à l'ensemble des élus souhaitant les recevoir.

**Pour : Unanimité**

## **10 – Prolongation du compromis de vente de terrain à la SAS ChampiFrance**

Par délibération du 2 juillet 2024, le précédent Conseil municipal a autorisé la cession à la SAS ChampiFrance de 2 lots de la ZI :

- le premier d'une contenance de 3 015 m<sup>2</sup> (situé en partie sur les parcelles cadastrées section ZA n°131 et ZA n°150) au prix de 12,50 € TTC le m<sup>2</sup> soit 37 687,50 €,
- le second d'une contenance de 27 755 m<sup>2</sup> (en partie, la parcelle cadastrée section ZA n°123) au prix de 15 € TTC le m<sup>2</sup> soit 416 325 €.

Soit un total de 454 012,50 €.

Considérant que le délai initialement fixé au 30 janvier 2026 pour la réalisation de la vente n'a pas été respecté, Guillaume ANCELET propose :

- d'autoriser la prolongation du compromis de vente jusqu'au 31 décembre 2026,
- de maintenir l'ensemble des conditions inchangées,
- de l'autoriser à signer tout document afférent à cette prolongation, notamment l'avenant au compromis de vente.

**Pour : Unanimité**

### **Informations diverses :**

La Commission Communale des Impôts Directs (art. 1650 du CGI) est composée du maire ou d'un adjoint délégué (président de la commission) et de 8 commissaires titulaires et 8 commissaires suppléants.

Les commissaires ainsi que leurs suppléants sont désignés par le directeur départemental des finances publiques sur une liste de contribuables de 32 personnes avec une logique de représentativité locale (16 personnes seront retenues).

Cette commission procède, avec le représentant des services fiscaux, aux évaluations nouvelles résultant de la mise à jour des valeurs locatives et émet un avis sur les réclamations contentieuses en matière de taxe directe locale.

La désignation des 32 membres est reportée au Conseil municipal prochain afin de prendre le temps de contacter les différentes personnes susceptibles d'être nommées.

### **Questions diverses :**

► Joël GLACHANT : Qu'est-il envisagé pour les parcelles restantes du lotissement des Haies ?

Dans un premier temps il est envisagé de faire une promotion vidéo de la ville, en mettant en avant son potentiel et en faisant de la publicité pour les parcelles.

Dans un second temps sera proposé un ajustement des tarifs.

Pour le moment une réduction parcellaire n'est pas envisagée car la configuration des parcelles créerait des couloirs, mais ce sera réfléchi si les 2 premières solutions ne fonctionnent pas notamment par la commission Voirie/urbanisme.

► Laurence MICHAELIS : La chasse aux œufs a été une réussite. Mais quel en a été le coût ? Et combien d'enfants de Rosières et d'autres communes ont participé ?

La chasse aux œufs a concerné l'ensemble des enfants scolarisés à Rosières et a coûté au cumulé un peu moins de 800 euros.

Environ 160 enfants ont participé, dont 19 d'autres communes. Ce choix de permettre à des enfants scolarisés à Rosières mais n'habitant pas la commune a été fait au même titre que des habitants d'autres communes viennent assister aux concerts de la fête de la musique, au feu d'artifice du 14 Juillet etc... Cela amplifie le rayonnement et l'attractivité de la commune.

► Joël GLACHANT : La maison médicale est-elle à vendre ?

Guillaume ANCELET et l'équipe municipale n'ont pas entendu parler de cette information.

► Joël GLACHANT : Qu'en est-il de l'installation de l'orthophoniste ?

Pour le moment, il semblerait que ce soient des freins administratifs et fiscaux qui freinent son installation dans les locaux de la rue Victor Hugo.

Le prochain conseil municipal est fixé au lundi 27 avril à 20h00, en salle des conseils à la mairie de Rosières.

Fin du conseil municipal à 20h00.